

DELIBERATION N°D2024_15 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widéd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Proposition d'acquisition du fonds de commerce par la Commune

Monsieur le Maire expose :

La Commune est propriétaire des murs du bar/restaurant depuis sa création en 2004. Depuis le 04 avril 2022, ce commerce était loué aux propriétaires du fonds de commerce.

Ces derniers se trouvent en liquidation judiciaire simplifiée depuis le 20 février 2024.

Le commissaire de justice a établi une valeur du fond corporel et incorporel à hauteur de 25 000.00€.

A partir de cette estimation, le liquidateur a arrêté deux options :

1. Une vente de gré à gré au bailleur (la Commune) sur la base de l'estimation de 25 000.00€ ;
2. Une vente aux enchères publiques avec une mise à prix à hauteur de 10 000.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à faire une offre d'achat du fonds de commerce d'un montant de 25 000.00€ auprès du liquidateur judiciaire dans le cadre d'une vente de gré à gré. Ce prix s'entend hors frais annexes liés à la vente.
- **ACTE**, que cette acquisition permettra à la municipalité de louer les murs et le fonds de commerce dans le cadre d'une gérance libre.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

19 AVR. 2024

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le : 17 AVR. 2024
Mis en ligne le :

19 AVR. 2024



DELIBERATION N°D2024_16 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widéd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Cap Loisirs – évolution des tarifs des mercredis récréatifs/vacances scolaires

Madame Christiane DAUNIS, adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (communes partenaires : Marcellaz-Albanais, Hauteville-sur-Fier, Etercy et Vallières-sur-Fier), il convient de faire évoluer les tarifs des mercredis récréatifs et des vacances scolaires au centre de loisirs Cap Loisirs à compter du 08 juillet 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité et à compter du 08 juillet 2024 :

- **FIXE**, les tarifs des mercredis récréatifs au centre de loisirs CAP LOISIRS, selon le quotient familial des familles, comme suit :

Tarifs des mercredis récréatifs - Communes Partenaires					
QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
	0 à 620	621 à 750	751 à 1200	1201 à 1800	1801 à plus
1/2 journée	9.50€	10.50€	12.00€	12.50€	13.00€
1/2 journée + Repas	14.00€	15.00€	18.00€	18.50€	19.00€
Journée	17.00€	18.50€	21.00€	22.00€	22.50€
Inscription hors délai	5€/famille				

Pour le 2^{ème} enfant : -1€ par tranche Pour le 3^{ème} enfant : -2€ par tranche

P

Tarifs des mercredis récréatifs - Communes Extérieures					
QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
	0 à 620	621 à 750	751 à 1200	1201 à 1800	1801 à plus
1/2 journée	16.00€	17.00€	18.50€	19.00€	19.50€
1/2 journée + Repas	21.50€	22.50€	25.50€	26.00€	26.50€
Journée	25.00€	26.00€	29.00€	30.00€	31.00€
Inscription hors délai	5€/famille				

Pour le 2^{ème} enfant : -1€ par tranche Pour le 3^{ème} enfant : -2€ par tranche

Frais de transport :

Pour les familles ayant 1 enfant : 3€/famille

Pour les familles ayant plusieurs enfants : 5€/famille

➤ **FIXE**, les tarifs des journées au centre de loisirs CAP LOISIRS pendant les vacances scolaires, selon le quotient familial des familles, comme suit :

Périodes de vacances scolaires - Tarifs journée au centre de loisirs					
QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
	0 à 620	621 à 750	751 à 1200	1201 à 1800	1801 à plus
Communes partenaires	21.00€	22.00€	25.00€	27.00€	28.00€
Communes Extérieures	27.50€	28.50€	34.00€	35.00€	36.50€
Inscription hors délai	5€/famille				

Pour le 2^{ème} enfant : -2€ par tranche Pour le 3^{ème} enfant : -3€ par tranche

➤ **FIXE**, l'adhésion annuelle au centre de loisirs CAP LOISIRS à :

- 5€/famille (communes partenaires),
- 8€/famille (communes extérieures).

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

**Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE**



**La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS**

Christiane Daunis

19 AVR. 2024

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :
Mis en ligne le : 19 AVR. 2024

DELIBERATION N°D2024_17 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget principal – Approbation compte de gestion 2023

VU l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Considérant que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du Compte Administratif 2023, présentées au vote lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2023,

- ↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ↳ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ↳ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu que le compte de gestion 2023 du budget principal n'appelle ni observation, ni réserve de la part du comptable ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2023 du budget principal après s'être assuré que l'ensemble des écritures qui sont tenues par le Comptable de la DGFIP sont conformes à celles du compte administratif 2023 du budget principal.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :
Mis en ligne le :

19 AVR. 2024

17 AVR. 2024

DELIBERATION N°D2024_18 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget principal – Approbation du compte administratif 2023

Le Maire se retire au moment du vote

Vu l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Vu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

Vu la présentation des comptes et des résultats de la Commune de Marcellaz-Albanais pour l'exercice 2023 ;

Considérant que les écritures sont conformes à celles du Comptable de la DGFIP dont le Compte de Gestion 2023 du budget principal a préalablement fait l'objet d'un vote ;

Entendu l'exposé de Monsieur Eric CHASSAGNE, 1^{ER} Adjoint au Maire, et hors présence de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, pour chacune des deux sections le Compte Administratif 2023 du budget principal, arrêté aux sommes suivantes :

⇒ Section de fonctionnement :	Dépenses :	1 396 422.78 €
	Recettes :	1 836 402.79 €
Soit un excédent de fonctionnement 2023 de :		439 980.01 €
⇒ Section d'investissement :	Dépenses :	911 593.51 €
	Recettes :	632 786.13 €
	Déficit 2023 :	- 278 807.38€
	Report excédentaire de 2022 de :	292 706.32 €
Soit un excédent de clôture 2023 de :		13 898.94 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le : 19 AVR. 2024
Télétransmis en préfecture le : 17 AVR. 2024
Mis en ligne le : 19 AVR. 2024



DELIBERATION N°D2024_19 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget principal - Affectation des résultats

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif 2023 du Budget Communal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de : **439 980,01 €** et qu'il convient de statuer de son affectation définitive.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

↪ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter l'excédent 2023 de la section de fonctionnement du Budget Communal comme suit :

Section de fonctionnement :

- Article 002 – Excédent antérieur reporté : **39 000,00 €**

Section d'investissement :

- Article 1068 – Réserves : **400 980,01 €**

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

19 AVR. 2024
Acte certifié exécutoire le : 17 AVR. 2024
Télétransmis en préfecture le : 17 AVR. 2024
Mis en ligne le : 19 AVR. 2024



DELIBERATION N°D2024_20 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Compte tenu des besoins de financement pour le budget 2024 et sur la proposition de Monsieur le Maire, il est proposé de maintenir les taux de l'année 2023.

Cette année, il est nécessaire de voter à nouveau pour la taxe d'habitation (taux figé de 2020 à 2022), qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

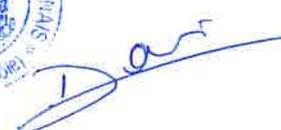
↪ **DÉCIDE**, à l'unanimité de maintenir les taux de l'année 2023 (2019 pour la taxe d'habitation) :

↪ Taxe foncière (bâti) :	25.20%
↪ Taxe Foncière (non bâti) :	39.12%
↪ Taxe d'habitation :	18.00%

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



19 AVR. 2024

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le : 17 AVR. 2024
Mis en ligne le :

19 AVR. 2024

DELIBERATION N°D2024_21 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Subventions Ecole Publique et Ecole Privée « Léon Marie »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une subvention soit versée à l'Ecole Publique et à l'Ecole Privée « Léon Marie » afin de financer, en partie, les entrées et les cours de piscine prévus pour les élèves pour l'année scolaire 2023/2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTE** d'attribuer une subvention à hauteur de 70% des coûts estimés des entrées et des cours de piscine pour l'année scolaire 2023/2024, soit 1 443.00€ pour l'Ecole Publique et 1 129.00€ pour l'Ecole Privée « Léon Marie » ;
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2024, chapitre 65, articles 65748 et 65738.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE**

**La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS**



19 AVR. 2024

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le : ... 17 AVR. 2024

Mis en ligne le :
19 AVR. 2024

DELIBERATION N°D2024_22 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Subvention coopérative école publique

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- ⇒ **FIXE**, à l'unanimité, la subvention à la coopérative scolaire de l'école publique pour l'année 2024 à hauteur de **1990.00€** ;
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024, chapitre 65, article 65738

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



19 AVR. 2024
Acte certifié exécutoire le : 17 AVR. 2024
Mis en ligne le : 19 AVR. 2024

P

DELIBERATION N°D2024_23 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Subventions des structures communales pour l'année 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire,

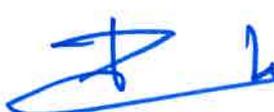
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **FIXE** à l'unanimité les subventions des structures communales pour l'année 2024 à :
 - ⇒ CCAS 7 000.00€
 - ⇒ BUDGET CAP LOISIRS 45 000.00€
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024, chapitre 65, articles 657363 et 65736211.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS




19 AVR. 2024

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le : 17 AVR. 2024

Mis en ligne le :
19 AVR. 2024

DELIBERATION N°D2024_24 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Subvention – association « le souvenir français »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une subvention soit versée à l'association « le souvenir français » afin d'aider cette dernière, active au sein de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- ⇒ **ACCEPTÉ** à l'unanimité d'attribuer une subvention à hauteur de 100 € à l'association « le souvenir français » pour l'année 2024.
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2024, chapitre 65, article 65748.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



19 AVR. 2024

Acte certifié exécutoire le : 17 AVR. 2024
Télétransmis en préfecture le :
Mis en ligne le : 19 AVR. 2024

DELIBERATION N°D2024_25 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2024 de la commune de Marcellaz-Albanais

Après avoir pris connaissance de la proposition du Budget primitif 2024 de la Commune de Marcellaz-Albanais,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

➤ **VOTE** à l'unanimité, ce même budget comme suit :

↪ <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :	
qui s'équilibre en recettes et en dépenses à	1 770 495,00 €
↪ <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :	
qui s'équilibre en recettes et en dépenses à	2 891 180,00 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS





Acte certifié exécutoire le : **19 AVR. 2024**
Télétransmis en préfecture le : **17 AVR. 2024**
Mis en ligne le : **19 AVR. 2024**

DELIBERATION N°D2024_26 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Budget du Commerce – Approbation du Compte de Gestion 2023

Vu l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Considérant que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du Compte Administratif 2023, présentées au vote lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2023,

- ↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ↳ Statuant sur l'exécution de ce budget annexe de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ↳ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu que le Compte de Gestion 2023 du budget annexe du Commerce n'appelle ni observation, ni réserve de la part du comptable ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2023 du budget annexe du Commerce après s'être assuré que l'ensemble des écritures qui sont tenues par le Comptable de la DGFIP sont conformes à celles du Compte Administratif 2023 du budget annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le : 19 AVR. 2024
Télétransmis en préfecture le : 17 AVR. 2024
Mis en ligne le : 19 AVR. 2024



DELIBERATION N°D2024_27 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

Le Maire se retire au moment du vote

OBJET : Budget du Commerce – Approbation du Compte Administratif 2023

Vu l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Vu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

Vu la présentation des comptes et des résultats du budget annexe du Commerce de la Commune de Marcellaz-Albanais pour l'exercice 2023 ;

Considérant que les écritures sont conformes à celles du Comptable du Trésor dont le Compte de Gestion 2023 du budget annexe du Commerce a préalablement fait l'objet d'un vote ;

Entendu l'exposé de Monsieur Eric CHASSAGNE, 1^{er} adjoint au Maire, et hors présence de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, pour chacune des deux sections le Compte Administratif 2023 du budget annexe du Commerce, arrêté aux sommes suivantes :

⇒ **Section de fonctionnement:**

Dépenses :	11 653.86 €
Recettes :	21 686.55 €
Excédent 2023 :	10 032.69 €
Report excédentaire de 2022 de :	18 500.00 €

Soit un excédent de clôture 2023 de : **28 532.69 €**

#

⇒ <u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	9 387.05 €
	Recettes :	15 325.19 €
	Excédent 2023 :	5 938.14 €
	Report excédentaire de 2022 de :	65 952.24 €
Soit un excédent de clôture 2023 :		71 890.38 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE**

**La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS**


The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for Jean-Pierre Lacombe, and the signature on the right is for Christiane Daunis. Both signatures are written over a circular official stamp of the Municipality of Marcellaz-Albanais, Haute-Savoie.

Acte certifié exécutoire le : **19 AVR. 2024**
Télétransmis en préfecture le : ... **17 AVR. 2024**
Mis en ligne le : **19 AVR. 2024**

P

DELIBERATION N°D2024_28 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget du Commerce – Affectation des résultats 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif 2023 du Budget annexe du Commerce laisse apparaître un excédent de clôture en section de fonctionnement de **28 532.69€** et qu'il convient de statuer de son affectation définitive.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

↪ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter l'excédent 2023 de la section de fonctionnement du Budget annexe du Commerce comme suit :

Article 002 – excédent de fonctionnement reporté : **28 532.69 €**

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le : 19 AVR. 2024
Télétransmis en préfecture le : 18 AVR. 2024
Mis en ligne le : 19 AVR. 2024



DELIBERATION N°D2024_29 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Budget annexe du Commerce – Vote du budget primitif 2024

Après avoir pris connaissance de la proposition du Budget primitif 2024 du Budget Annexe du Commerce de la Commune de Marcellaz-Albanais,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

➤ **VOTE** à l'unanimité, ce même budget comme suit :

↺	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :	
	qui s'équilibre en recettes et en dépenses à	64 418.00 €
↺	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :	
	qui s'équilibre en recettes et en dépenses à	125 258.38 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

19 AVR. 2024
Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le : 17 AVR. 2024
Mis en ligne le : 19 AVR. 2024

DELIBERATION N°D2024_30 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget annexe Cap Loisirs – Approbation du Compte de Gestion 2023

Vu l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Considérant que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du Compte Administratif 2023, présentées au vote lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2023,

- ↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ↳ Statuant sur l'exécution de ce budget annexe de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ↳ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu que le Compte de Gestion 2023 du budget annexe de Cap Loisirs n'appelle ni observation, ni réserve de la part du comptable ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2023 du budget annexe CAP LOISIRS après s'être assuré que l'ensemble des écritures qui sont tenues par le Comptable de la DGFIP sont conformes à celles du Compte Administratif 2023 du budget annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le : 19 AVR. 2024
Télétransmis en préfecture le : 18 AVR. 2024
Mis en ligne le : 19 AVR. 2024



DELIBERATION N°D2024_31 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

Le Maire se retire au moment du vote.

OBJET : Budget annexe Cap Loisirs – Approbation du Compte Administratif 2023

Vu l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Vu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

Vu la présentation des comptes et des résultats du budget annexe de Cap Loisirs de la Commune de Marcellaz-Albanais pour l'exercice 2023 ;

Considérant que les écritures sont conformes à celles du Comptable du Trésor dont le Compte de Gestion 2023 du budget annexe de Cap Loisirs a préalablement fait l'objet d'un vote ;

Entendu l'exposé de Madame Christiane DAUNIS, adjointe au Maire, et hors présence de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, pour chacune des deux sections le Compte Administratif 2023 du budget annexe de CAP LOISIRS, arrêté aux sommes suivantes :

⇒ **Section de fonctionnement** :
Dépenses : 326 317,29 €
Recettes : 326 317,29 €
Soit un résultat de clôture 2023 de : 0.00€

⇒ **Section d'investissement** :
Dépenses : 2 372.41 €
Recettes : 0.00 €
Déficit 2023 : - 2 372.41 €
Excédent 2022 reporté : 3 650.98 €
Soit un excédent de clôture 2023 : 1 278.57 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :
Mis en ligne le :

19 AVR. 2024

18 AVR. 2024
19 AVR. 2024



DELIBERATION N°D2024_32 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget annexe Cap Loisirs – Vote du budget 2024

Après avoir pris connaissance de la proposition du Budget primitif 2024 du Budget Annexe Cap Loisirs de la Commune de Marcellaz-Albanais,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

➤ **VOTE** à l'unanimité, ce même budget comme suit :

↶ <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :	
qui s'équilibre en recettes et en dépenses à	377 371,00 €
↶ <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :	
qui s'équilibre en recettes et en dépenses à	1 278.57 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



19 AVR. 2024
Acte certifié exécutoire le : 19 AVR. 2024
Télétransmis en préfecture le : 18 AVR. 2024
Mis en ligne le :

19 AVR. 2024

P

DELIBERATION N°D2024_33 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 avril 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

Absente : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 29 mars 2024 Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs
--

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Subvention du budget principal de la commune vers le budget annexe du commerce

Dans le cadre de la proposition d'acquisition du fonds de commerce par la commune, il est nécessaire de prévoir une subvention du budget principal au budget annexe du commerce (nomenclature M57).

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **FIXE**, à l'unanimité, une subvention pour l'année 2024 du budget principal de la commune au budget annexe du commerce, à savoir :

Budget principal

Dépenses de fonctionnement

article 65821 (Subvention au budget annexe du commerce) : 30 000.00€

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



A blue ink signature of Christiane Daunis.

Acte certifié exécutoire le : 03 MAI 2024
Télétransmis en préfecture le : ...
Mis en ligne le : 03 MAI 2024
03 MAI 2024